

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Astrida, le 23 ^{le} Mai 1955
_{de}

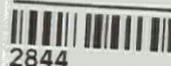
RUANDA-URUNDI GEBIED

R E C O M M A N D E E .

(1) N° 1712 /Just.-

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

ASTRIDA



Ref. n° :

Annexe

Bijlage

Objet **Aff: BISOMIMBWA**

Voorwerp

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à

B U K A V U .

Monsieur le Substitut,

Suite à votre lettre n°4831/DV du 3/5/55, j'ai
l'honneur de vous faire parvenir en annexe la somme de 275 frs
payée par BISOMIMBWA.
Ci-joint le jugement nous transmis par votre lettre n°719/P/
RMP/41.550.

L'Officier de Police Judiciaire,
STRIJBOS, A.

PARQUET DE BUKAVU.

H/M.

CONGO BELGE — BELGISCH CONGO

Léopoldville, le
Leopoldstad, de

.....Direction Générale — Algemene Directie.

(1) N°

.....Direction — Directie.

Bukavu, le 3 mai 1955.

N°4.831/DV/RMP.41.530.

Ref. n° :

Annexe :

Bijlage :

Objet :

Voorwerp :

copy
A Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,
à ASTRIDA.

10.5.55
1820/Just.

Aff. Bisomibwa A.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

Suite à votre lettre 1390 du 25.4.55, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le condamné Bisomibwa a été libéré le 13.2.1955 et que son adresse actuelle est inconnue.-

Avant sa sortie de prison il a néanmoins déclaré que ses parents résidaient au village de Kionzo, notable Aswali, chef Kitambuso, territoire Astrida.-

Veillez me tenir au courant du suivi.-

Le Substitut du Procureur du Roi,
J. DE VLEESCHAUWER,

75 f. frais
+ 200 f. D.I.

CONGO BELGE - BELGISCH CONGO

Léopoldville, le
Leopoldstad, de
(1) N°

..... Direction Générale - Algemene Directie

N°4.283/P/RMP.41.550.-

..... Direction - Directie

A Monsieur l'Officier de Pòlice Judiciaire
à
A S T R I D A (R.U.)

Réf n° :

22.4.55

Annexe :

Bijlage :

1558/jud.

Objet :

Voorwerp :

Env?

Aff. Bisomibwa A.-

M. Bemanya

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de vous rappeler mon transmis n°719/P/RMP.41.550 du 21.1.55 et vous prie de me faire connaître la suite qui y a été réservée.-

Le Procureur du Roi, a.i.,
A. THEUNIS.

G

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 26 avril 1955.-

de
(1) N° 1390/Just.-

Ref. n° :

Annexe :

Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Aff: BISO MIMBGA

Monsieur le Procureur du Roi,

à

B U K A V U.

Monsieur le Procureur,

Suite à votre rappel n°4.283/P/RMP 41.550 du 19 avril 1955 demandant la suite réservée à votre transmis n°719/P/RMP/41.550, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il ne m'a pas été possible de rechercher les parents du condamné, vu que l'identité du condamné paraît fantaisiste.

Le village Tshihenza est inconnu. Je réfère respectueusement à ma lettre n°300/Just. du 27/1/55 dont copie ci-jointe.

L'Officier de Police Judiciaire,

A. VERMEULEN.



RUANDA-URUNDI GEBIED
RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Ref. n° :

Annexe

Bijlage

Objet

Voörwerp

Exécution jugement
BISOMIMBWA.-

Monsieur le Premier Substitut Près du Tribunal
de District

à

B U K A V U .-

Monsieur le Premier Substitut,

Suite à votre no 719/P/RMP/41550, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'identité et l'adresse signalée dans votre jugement RMP 41550/D.V. ne me permet pas de rechercher les parents du condamné BISOMIMBWA.

La chefferie Tshihonza n'existe pas en Territoire d'Astrida ni une colline de ce nom.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir demander au condamné son adresse exacte.

L'Officier de Police Judiciaire,
A. VERMEULEN,